

DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE D'ACQUIGNY

Lotissement "Le Vallon des Faulx"

33 terrains à bâtir

Plan de Pré-commercialisation Lot n° 15

Aménageur :

Altitude Lotissement

Immeuble Magellan III

509 Contre allée - Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE

Parcelles cadastrées Section AD n° 103, 104, 206 et ZD n° 186  
Lieu-dit : " Les Faulx "

DOSSIER N° 13887

ECHELLE : 1/200e



AGENCE EURE :  
10b/12 Avenue de la République  
27110 LE NEUBOURG  
BP 57  
Tel : 02.32.33.10.88  
Fax : 02.32.33.50.21

AGENCE SEINE MARITIME :  
27 Gains Carnot  
BP 90241  
76503 ELBEUF Cedex  
Tel : 02.35.03.59.60  
Fax : 02.35.33.60.44

AGENCE Eure-ILE DE FRANCE :  
26 Avenue d'Ile de France  
BP 217  
27202 VERNON Cedex  
Tel : 02.32.51.55.59  
Fax : 02.32.21.11.76

BET V.R.D.  
74 rue de Briome  
BP 6  
27520 BOURGTHÉROULDE  
Tel : 02.35.77.04.16  
Fax : 02.35.77.07.45

INDICE	A	INDICE	E	INDICE	I
	Etabli le 21/05/2015				
B	Modifié le 23/06/2015 (Légende, demandes de la MO)	F		J	
C		G		K	
D		H		L	

LEGENDE DU PLAN DE L'ETAT ACTUEL DES LIEUX

- Limite cadastrale
- Borne existante
- Clôture légère existante
- Clôture béton existante
- Clôture haie existante
- Panneau de signalisation existant
- Arbre existant
- Coffret EDF existant
- Bouche à clé eau existante
- Regard eaux usées existant
- Poteau EDF BT existant
- Poteau Télécom existant
- Chambre Télécom existante
- Poteau EP + FT + EDF BT existant

LEGENDE DU PLAN DES RESEAUX

- Coffrets EDF, Gaz, Eau potable, France Télécom
- Chambre Télécom L2T
- Chambre Télécom K2C
- Candélabre
- Amorce EU Ø100 PVC CR8 (Domaine privé)
- Boîte de branchement EU, tabouret de branchement PVC 315 à passage direct
- Regard de visite EU Ø1000, DN400
- Entrochement
- Grille avaloir DN400/DN250
- Regard de visite EP Ø1000, DN400/DN250

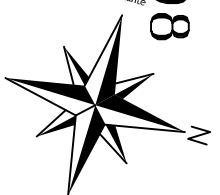
LEGENDE DU PLAN REGLEMENT GRAPHIQUE

- Accès imposés
- Entrée charretière
- Haie champêtre à planter obligatoirement composition au moins deux espèces locales (Cornouiller, Hêtre, Erable champêtre, Prunier, Charme)
- Clôture grillagée à implanter (ou non) 1m à l'intérieur de la parcelle par et à la charge des acquéreurs
- Haie champêtre à planter obligatoirement par et à la charge de l'aménageur composition au moins deux espèces locales (Hêtre 60/90, Charnille 60/90, Houx 60/90, Fresno 60/90, Noisetier 60/90, Orme blanc 60/90) (Charme 10/12, Hêtre 10/12, Erable 10/12)
- Haie champêtre à planter obligatoirement par et à la charge de l'aménageur composition au moins deux espèces locales (Châtaigner 60/90, Noisetier 60/90, Chêne 60/90, Prunier 60/90, Mersier 60/90, Charme 60/90)

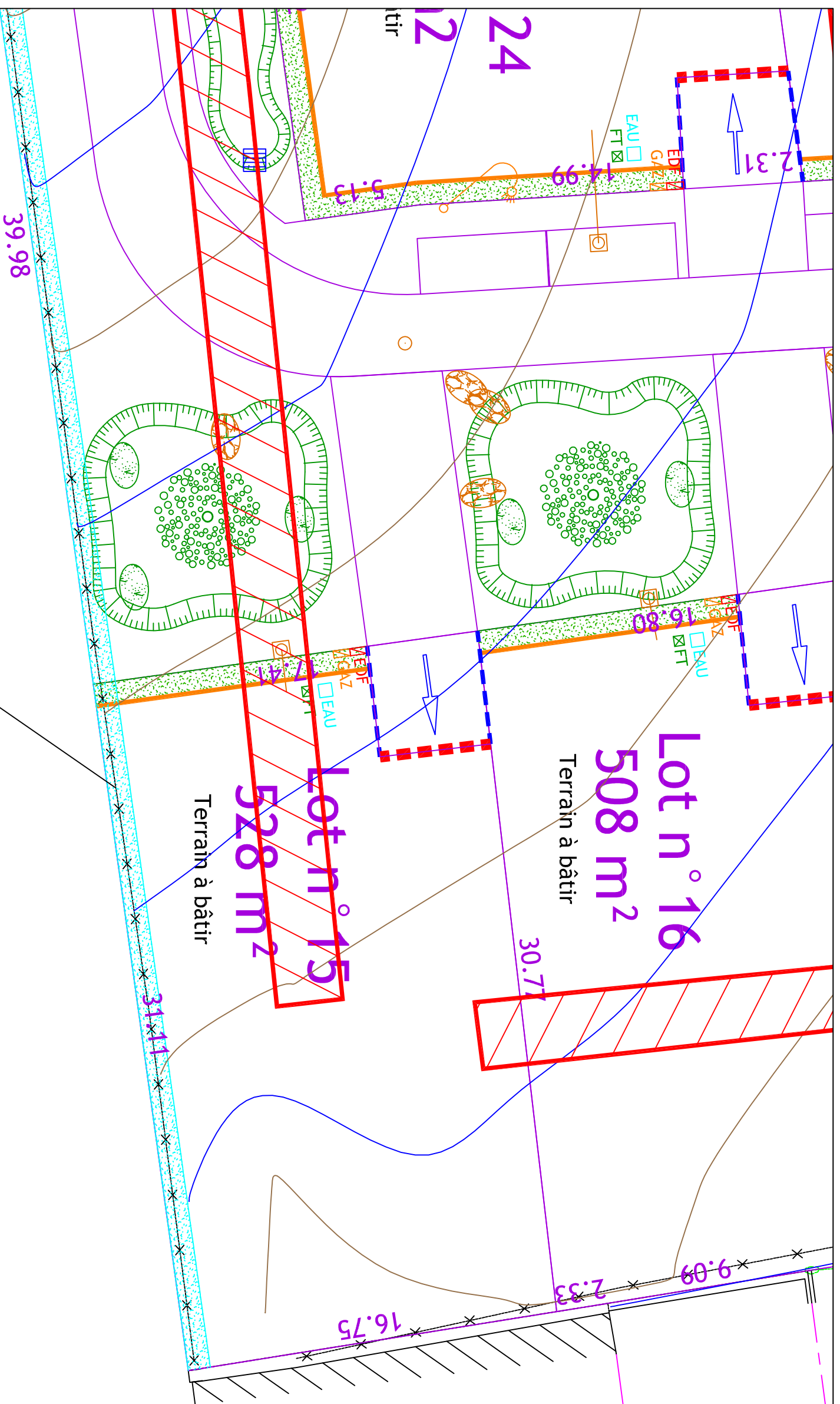
Emplacements terrassés par les Archéos

AD N° 98

Orientation indicative établie  
d'après documentation existante



AD N° 99



Haie à planter  
par l'aménageur

AD N° 138